

Lorgies, le 12 novembre 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

La formation s'adressant aux producteurs de fraises hors-sol qui était initialement prévue en mars avait été annulée en raison du premier confinement.

Nous vous proposons à nouveau cette formation le **mardi 8 décembre**.

L'intervenant sera **M. Alain Corre, de la société Anaho**. Cette société bretonne est spécialisée dans le conseil en production sous serres (tomates, fraises...). Pour plus d'informations → anaho.fr

Programme de la journée en salle:

- ↳ Maîtriser l'irrigation fertilisante :
 - Principes généraux de l'irrigation en hors-sol.
 - Rôles des éléments nutritifs.
 - Choix de la solution nutritive et des engrais.
 - Consignes à respecter et contrôles à effectuer.
- ↳ Construire son calendrier de plantation en fonction des outils à disposition pour optimiser sa période de production :
 - Périodes de production des différents types de variétés.
 - Choix d'une date de plantation pour une période de production visée (selon le type de plant, la variété, l'abri).
 - Caractérisation des abris disponibles et combinaison de leur utilisation pour la réalisation du calendrier de plantation.

Thème de la formation :

Optimiser sa production de fraises en hors-sol.

Durée :

1 journée (7h)

Date et horaires :

Mardi 8 décembre 2020
9h-12h30 / 14h-17h30

Lieu :

Pôle Légumes Région Nord
209 Route d'Estaires, 62840 Lorgies

Intervenant :

Alain Corre (Anaho)

Animatrice :

Cécile Benoist

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, visite, échanges.

Tarifs :

Pour les adhérents qui sont à jour de leur cotisation et qui sont éligibles VIVEA (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, personnes en parcours à l'installation), les frais de formation sont pris en charge par l'association.

Pour les adhérents qui ne sont pas éligibles VIVEA (salariés, retraités...), la formation est de **210 €** par jour (remboursement en partie possible par le FAFSEA). Des réductions sont possibles si ces adhérents non éligibles sont accompagnés d'une personne de la même exploitation éligible VIVEA.

Le nombre de places est limité à 10 personnes maximum.

Les inscriptions se font auprès de Cécile Benoist.

Date butoir pour l'inscription : **mardi 24 novembre**.

ATTENTION :

- **Les participants à la formation doivent assister à toute la journée.**
- **En raison de la situation sanitaire, nous n'irons pas au restaurant, chacun devra prévoir un pique-nique, la salle ne sera pas accessible le temps du midi** (des points de restauration à emporter et des grandes surfaces se trouvent à quelques minutes en voiture si besoin).

Cordialement,
Cécile Benoist
06.07.36.57.11